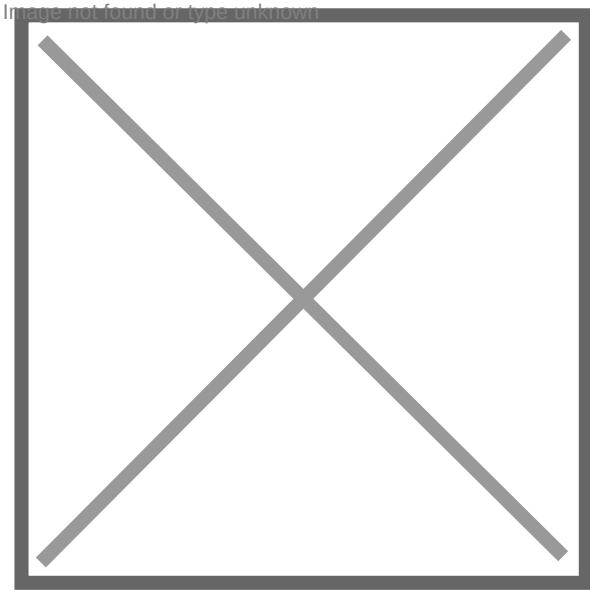




## Regroupement familial de l'aide auprès des personnes

Par **palaikawo**, le **25/12/2012 à 19:44**

voilà je suis de nationalité algérienne j'ai aidé à scolariser en France de 1989 à 1994 je suis une mère célibataire ; j'entre en France et j'ai deux demi-frères ; sœur maternelle de nationalité française (svp est-ce que j'ai le droit de pouvoir d'acquiescer à la nationalité française. merci.

Par **amajuris**, le **25/12/2012 à 22:25**

bjr,  
que vous ayez des membres de votre famille ayant obtenu la nationalité française ne vous servira à rien.  
vous devez répondre aux conditions exigées pour être naturalisé.  
cdt

Par **palaikawo**, le **27/12/2012 à 20:09**

bjr quelle sont les conditions exigées svp merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **27/12/2012 à 20:13**

bsr,  
voir ce lien:  
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml>  
cdt